

# Conditions générales de vente

Les conditions générales de ventes ci-après nommées «CGV » créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes et ventes de prestations ou de produits conclues entre le Client nommé au devis (ci-après « le Client ») et Véronique Taupin Taupinprod Photographie EI (ci-après « Le Photographe »), inscrit à la Chambre des Métiers du Val de Marne, Siret 815118005, code APE 7420Z.

Le photographe se réserve le droit de modifier, à tout moment les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

## Article 1 : objet

Véronique Taupin propose des prestations photographiques privées et publiques telles que présentées sur son site Internet: <https://taupinprod.fr>

Le fait de réserver une séance équivaut à la passation d'une commande ferme par le client et entraîne l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par le photographe au client.

Tout autre document que les présentes CGV et notamment catalogue, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le contrat de la prestation signé par le client si celui-ci existe.

## Article 2 : Tarifs

Les prix de vente sont ceux applicables au moment de la commande. Les prix de vente s'entendent hors taxe (TVA non applicable, article 293 B du CGI) Les devis établis par le Photographe sont valables pour une durée de 15 jours calendaires,. Après cette date, le Photographe se réserve le droit d'en modifier les montants. S'ils sont amenés à varier pendant la période de validité du devis ou par la suite, toute prestation préalablement fixée gardera le tarif appliqué lors de la prise de commande. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé

## Article 3 : Commande

Toute commande passée par le Client est ferme et définitive et entraîne son adhésion aux CGV. La réservation d'une prestation photographique se fait exclusivement par email, via l'interface de réservation simplybookme ou via l'interface client de la plateforme fotostudio.io.

La validation d'une commande peut se faire par signature du contrat reprenant les informations pratiques (date, lieu, ...) et paiement d'un acompte de 30% du montant total de la prestation selon les cas ou par échange de mail notifiant l'accord des deux parties sur la réalisation de la prestation aux heures, dates et modalités prévues au devis.

Attention en cas de délais de signature du contrat et d'envoi de l'acompte la prestation ne pourra être réalisée que si le photographe est toujours disponible à la date et à l'heure initialement prévues au moment de l'émission du contrat.

Le contrat pourra être signé par le client soit en ligne via la plateforme fotostudio.io ou retourné signé au photographe par email ou par courrier, il peut également notifier son accord par mail.

Un devis daté et signé à la fois par le client et le fournisseur ou le prestataire de service permet de conclure un accord

officiel entre les deux parties et vaut bon de commande. De même un échange par mail entre le client pour acceptation du devis et le retour du photographe confirmant la prise en compte et notifiant son accord valent contrat.

En application de la loi Hamon et de l' article L221-5 du Code de la consommation, le client particulier qui commande en ligne ou lors d'un salon, dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter du lendemain de la conclusion de la commande pour se rétracter. Toute décision de rétractation effectuée dans le délai imparti fera l'objet d'un remboursement du montant effectivement versé. Dans le cadre d'une prestation de photographie, ce droit de rétractation est exclu lorsque la séance photo est programmé dans un délai inférieur à 14 jours sur demande du client. Ce droit ne s'applique pas pour les commandes de produits hautement personnalisés nécessitant au photographe de produire un travail de mise en œuvre ou de passer une commande auprès d'un fournisseur (Impressions, albums, tous travaux à façon dont la commande induit une impossibilité de retour arrière pour le photographe), un délais de 1 jour ouvré sera prévu, le photographe ne lancera donc la commande auprès des fournisseurs au plus tôt 1 jours ouvré après la commande soit après la fin de la période de rétractation possible pour ce genre de produits. Il ne s'applique pas non plus aux commandes livrées (ex : fichiers numériques ou aux prestations réalisées en totalité ou en partie.

Après ce délai de quatorze jours, la somme versée pour la commande ne sera plus remboursée. Ce droit de rétractation ne s'applique pas lors de la commande de produits réalisés pour le client

En cas d'annulation de la réservation d'une prestation photographique devenue définitive, c'est à dire hors délais de rétractation légale il est rappelé que conformément aux dispositions légales, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé et restera dû par le client si il n'avait pas encore été payé, sauf cas de force majeure pour le client.

C'est le paiement de l'acompte qui entraine le blocage du créneau dans l'agenda du photographe, un accord explicite par validation d'in devis et /ou contrat entre les deux partie peut également formaliser l'accord et valider la réservation de la disponibilité du photographe pour la prestation sur un jour et créneau donné.

Aucune modification ne pourra intervenir si ce n'est de commun accord et après modification du devis par le Photographe en fonction des prestations complémentaires éventuellement souhaitées par le Client. Le devis initial signé par le Client continuera à lier les parties aussi longtemps qu'un éventuel devis rectificatif n'aura pas été signé par lui. Pour le cas où le client disposerait de ses propres CGV sur son bon de commande et pour prévenir la présence de clauses contradictoires, les CGV du Photographe prévalent. Les suppléments non prévus au devis, des accessoires éventuels demandés ultérieurement à la commande, les options décidées ultérieurement sont de votre responsabilité, ils feront l'objet d'une facture complémentaire.

#### **Article 4 : Paiement**

Les devis établis par le photographe sont valables 15 jours. Un acompte de 30% sera demandé pour valider une commande. Il pourra être réglé par virement bancaire, par chèque ou par paiement en ligne.

Le solde est à payer au plus tard le jour de la prestation en espèces, par stripe ou en CB (Uniquement au studio). Les règlements de solde par virement devront avoir été fait avant la prestation et reçu sur le compte bancaire du photographe. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L 441-6 du Code de commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxes. Tout professionnel en retard de paiement sera de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €, sans préjudice du droit de justifier de frais de recouvrement supérieurs (Art. L441-6 du Code de Commerce et Décret n°2012-1115 du 2/10/2012).. Aucune photo ne sera livrée au format final avant paiement du solde

total.

Le non-paiement du solde entraîne l'annulation de la livraison des photos, sans remboursement de l'acompte reçu. La livraison finale des photos ne se fera que lorsque la commande sera totalement payée.

#### **Article 5 : Frais de déplacement**

Les frais de déplacements, de transports, de logement et de repas peuvent être ajoutés à la prestation du photographe, ils seront annoncés et portés au devis et à la facture selon les cas.

#### **Article 6 : réalisation de la prestation**

Les photographies sont réalisées par Véronique Taupin ou, en cas d'empêchement majeur, par un autre photographe désigné en accord avec le client.

Le photographe n'est pas soumis à une obligation de résultat mais à une obligation de moyens. Il met donc tous les moyens en œuvre pour fournir des images de qualité, tel que stipulé dans la commande. Le contenu de ces images est laissé à l'appréciation artistique du photographe.

En conséquence, les clients reconnaissent connaître le style du photographe et reconnaissent que les photographies ne pourront pas être soumises à un rejet quelconque basé sur des divergences esthétiques. De même le photographe ne peut être tenu responsable du manque de collaboration du client ou des participants lors de la prestation.

#### **Article 7 : obligations du client**

L'heure fixée pour la prestation est impérative et tout retard des clients pourra être imputé du temps préalablement convenu pour la séance. Au delà de 30 minutes de retard, la séance sera annulée et l'acompte ne sera pas remboursé. Les clients déclarent être majeurs, poser librement pour des photos et le cas échéant autoriser des prises de vues de leurs enfants selon le style photographique qu'ils souhaitent.

Le client veillera à ce que le Photographe ne soit pas gêné par des tierces personnes lors des prises de vues. Le Photographe ne pourra être tenu responsable en cas de non-exécution ou mauvaise exécution des prestations attendues.

Les enfants présents lors des séances photos restent sous l'entière responsabilité des parents. En cas de dégâts matériels causés par le client ou l'enfant ou toute autre personne présente dans le studio, ceux-ci devront être remboursés dans leur intégralité.

Autorisations pour prise de vue dans lieux spécifiques à la demande du client : Le Client s'engage à faciliter le travail du Photographe lors de l'exécution des Prestations sur un lieu à la convenance du client. Le Client s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des Prestations par le Photographe, et notamment les autorisations ou accords pour les prises de vues des personnes et des lieux le nécessitant. Le Photographe ne pourra être tenu responsable en cas de non-exécution des Prestations. Le Client garantira le photographe des conséquences de toute plainte ou condamnation intervenue à l'encontre du Photographe au titre des prises de vue pour lesquelles le Client aurait omis de solliciter les autorisations nécessaires.

#### **Article 8 : Responsabilités - Cas de force majeure**

##### **8.1 Conditions atmosphériques défavorables**

En cas de conditions atmosphériques dégradées comme par exemple, orages, tempêtes, pluies importantes, etc, le photographe ne pourra être tenu responsable de la non exécution ou de l'exécution partielle des prestations en extérieur initialement prévues à la commande.

Lorsque l'objet de la commande le permet, la séance sera reportée à une date ultérieure pour les prises de vue subissant l'influence des conditions météorologiques. Une telle annulation ne pourra ni engager la responsabilité du photographe, ni donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

### **8.2 Problème technique et accident**

Le photographe entretient son matériel et fait tout ce qui est nécessaire pour le maintenir en bon état de fonctionnement. Il prévoit pour chaque prestation, un second boîtier ainsi que des cartes mémoires en nombre suffisant, des batteries chargées pour son appareil en nombre suffisant et un chargeur. En cas de problème technique majeur avec le matériel photographique et son backup, d'un vol sur site ou d'un accident quelconque durant la prestation empêchant le photographe de remettre le travail demandé, l'intégralité du montant déjà réglé sera remboursé.

### **8.3 Force majeure ou maladie**

Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, décès d'un parent, ...). Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée.

Véronique Taupin se réserve le droit d'annuler/reporter une prestation photographique en cas de force majeure ou maladie. Une telle annulation ne pourra ni engager sa responsabilité ni donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. La séance sera reportée à une date ultérieure.

Dans le cadre d'un mariage, le photographe s'engage à faire son possible pour aider les clients à trouver une autre prestataire disponible pour réaliser la prestation.

L'intégralité des montants payés sera alors remboursée sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

En cas de perte ou de détérioration des photos avant leur livraison (cambriolage, incendie, ...), le client ne pourra prétendre qu'au remboursement de la prestation.

### **Article 9 : post-traitement**

Le post-traitement, au même titre que la prise de vue, est propre au photographe et fait partie intégrante de son travail, son style et son univers artistique. Le photographe est le seul à décider du post-traitement qu'il appliquera aux négatifs numériques. Si le client souhaite obtenir une nouvelle proposition de post-traitement sur une photo, celle-ci sera facturée en supplément. Toutes les images, ou options commandées resteront la propriété du photographe jusqu'à ce que le paiement complet ait été effectué. Aucune image/support ne sera remis en l'absence de règlement complet de la prestation ou des options demandées

### **Le photographe ne livre jamais de photographies brutes.**

Seules les photographies traitées par le photographe seront exploitables par les deux parties.

### **Article 10 : livraison**

Véronique Taupin met tout en œuvre pour satisfaire la livraison des photos dans les meilleurs délais

Les conditions et délais de livraisons sont précisés sur le devis, la facture ou le contrat. Selon la collection retenue à la commande le client pourra choisir dans les photos proposées le nombre d'image prévus et indiqués au devis et/ou sur la facture. Si il le souhaite choisir des photos ou produits supplémentaires à ceux prévues au départ, cette commande complémentaire fera l'objet d'un nouveau devis et d'une nouvelle facture. Les photos numériques retouchées par le photographe et sélectionnées par le client seront mises à disposition soit par lien de téléchargement soit via une galerie privée accessible par mot de passe.

Attention : La livraison des fichiers numériques se fait sous la forme de fichiers JPEG Web ou HD selon ce qui aura été défini au devis et/ou sur la facture. Pour rappel si vous avez validé une collection incluant des fichiers numériques au format Web, vous avez compris que ces fichiers ne pourront être imprimés de par leur qualité insuffisante pour l'impression. Seul le format HD permet l'impression dans un format dépendant du nombre de pixels disponibles.

Les autres fichiers(Notamment fichiers bruts) sont la propriété du photographe et ne seront en aucun cas remis au client.

Un retard de livraison ou d'exécution ne peut être invoqué par le client pour demander la résiliation du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication.

#### **Article 11 : durée de conservation**

Les fichiers numériques sont conservés par le photographe deux mois au dossier du client

À compter de leur livraison au client, les photographies sont conservées et archivées, par le client, sous son entière responsabilité. Le client est invité à effectuer des sauvegardes sur des supports variés.

Le photographe se détache de toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers numériques ou produits remis au client.

Si le photographe dispose encore des images il pourra à la demande du client faire une remontée d'archives sur devis. Par contre le photographe fera son meilleur effort mais ne peut garantir qu'il disposera toujours de l'archive au moment de la demande.

#### **Article 12 : propriété intellectuelle – Droit d'auteur**

Les photographies réalisées lors d'une séance avec le client sont protégées selon les règles des articles L 121-1 et la loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et Droits d'Auteur). Les droits sur les photographies transmises sur support matériel ou informatique sont strictement limités à un usage correspondant à la cession à la licence d'utilisation inscrite au devis puis sur la facture. Toute utilisation des images du Photographe au-delà de cette cession et sans son autorisation écrite sont constitutives de contrefaçon au sens de l'article L 335-2 du même Code, et sont punissables, en vertu de cet article, de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 € d'amende.

Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle du photographe et ne sont en conséquence pas libres de droit. L'usage commercial par le Client des images de sa séance n'est pas autorisé, et doit faire l'objet d'un nouvel accord écrit avec le photographe.

Toute utilisation personnelle d'une photographie, quelle qu'elle soit et quels qu'en soient les usages ( publication sur

internet, exposition, ...) doit mentionner le nom de {photographe\_nom}.

Le client n'achète pas une photographie, mais bien une licence d'utilisation ou droit d'utilisation qui lui permet d'utiliser les images conformément aux termes de la licence. Le client détient les droits d'impression et de reproduction des photos à des fins privées uniquement sauf accord préalable stipulé au contrat ou sur la facture.

Exemple de licences possibles :

- Commercial : le client peut utiliser les photographies dans le but de vendre un produit ou un service de manière directe ou indirecte telle que la décoration dans un magasin, un emballage, etc.
- Publicitaire : le client peut utiliser les photographies alors qu'il paie un tiers pour qu'elle soit vue, par exemple dans une publicité, sur un flyer, dans une publication ou sur un panneau publicitaire (achat d'espace).
- Relation publique ou publications éditoriales : le client peut fournir les photographies à un média externe (via par exemple un dossier de presse) alors qu'il n'y a pas eu d'achat d'espace pour la publication d'un article (Hors achat d'espace).
- Communication externe Web : le client et les personnes photographiées lors de la prestation peuvent utiliser les photographies sur le web : Le site internet de l'entreprise ainsi que sur les réseaux sociaux professionnels (Type LinkedIn ou autres).
- Communication externe Web et imprimée : le client peut utiliser les photographies dans une publication qu'il produit et distribue et qui est vue par le grand public ou les actionnaires (bulletin, brochure, rapport annuel... Hors achat d'espace), sur son site internet et sur les réseaux sociaux professionnels, mais aussi sur des brochures papiers destinées à faire connaître l'entreprise (Hors publicité : flyer...).
- Communication interne : le client peut utiliser les photographies dans une publication qu'il produit et qui est vue uniquement par ses employés (brochure interne, affiche, manuel de formation, site intranet).
- Personnelle : Le client peut utiliser les photographies dans un cadre non commercial et personnel. Elles ne peuvent servir à promouvoir un produit ou un service de façon directe ou indirecte. Le client peut par exemple en faire des impressions pour la mettre sur un mur ou la publier sur un site web personnel ou des médias sociaux personnels ou les partager avec ses proches.

Les utilisations non exprimées dans le contrat ou sur la facture sont interdites. Pour vos besoins spécifiques, consultez le photographe qui vous établira un devis en fonction du type de licence demandé.

La licence n'entrera en vigueur que lorsque toutes les sommes dues au photographe auront été payées. Toute utilisation avant le paiement complet est considérée comme une utilisation non-autorisée et une violation du droit d'auteur du photographe.

La licence d'utilisation est non transférable. Il est interdit de vendre, revendre, transférer sous toute forme qu'elle soit cette licence à un autre parti sans l'accord écrit du photographe. Le client accepte de prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir la reproduction et la distribution non autorisées de l'image.

L'utilisation des photos de manière publique et non personnel doit être accompagnée de la mention ©Veronique Taupin – Photographe. Un client ne devient jamais propriétaire des photos réalisées au cours d'une séance, il récupère des fichiers numériques ou des impressions et peut les utiliser selon les termes repris dans le contrat ou la facture.

En l'absence de terme spécifiques il est convenu qu'il s'agira d'une licence personnelle.

### **Article 13 : droit à l'image**

Le photographe se réserve le droit d'utiliser, les photographies qu'il a réalisées à des fins de promotion de son activité (site internet, réseaux sociaux, expositions, ...). Le client doit cependant marquer son accord ou désaccord au moment de la signature du contrat, il doit juste avoir en mémoire que c'est le seul moyen dont dispose le photographe pour faire connaître son travail. Les photos utilisés par le client sur les site public à la vue de tous sont de fait utilisable par le photographe sauf désaccord explicite du client.

En cas de refus, le client ne pourra refuser l'utilisation de photos sur lesquelles il n'est pas reconnaissable. De même, toute photo publiée publiquement (internet, réseaux sociaux, ...) par le client pourra être utilisée par le photographe.

### **Article 14 : données à caractère personnel**

Les informations personnelles recueillies lors de la passation d'une commande sont destinées exclusivement à assurer la gestion de la clientèle et notamment le suivi des réservations en vue de la bonne réalisation de la prestation commandée.

Le photographe s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers pour quelque raison que ce soit.

### **Article 15 : loi applicable**

Toutes les prestations réalisées par la Photographe sont soumises à la loi française. Les parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à soumettre leur différent au médiateur désigné par les organismes représentatifs des photographes professionnels. Pour toutes les contestations relatives à l'application des présentes CGV ou des prestations réalisées par la photographe, seul sera compétent le tribunal de commerce de Créteil.

### **Article 16 : Médiateur**

Médiateur : M. Dominique COULON

Adresse postale pour l'envoi des dossiers : 37 rue des Chênes 25480 Miserey Salines